



SAINT-PATRICE-DE  
**SHERRINGTON**

# AVIS PUBLIC

## PROMULGATION

### RÈGLEMENT 323-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 323 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES RENDUS PAR LA MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par le soussigné :

**QUE** Lors de la séance ordinaire du 15 avril 2024, le conseil a adopté le Règlement no 323-1 modifiant le Règlement 323 relatif à la tarification des services rendus par la municipalité ;

**QUE** Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à [dg@sherr.ca](mailto:dg@sherr.ca).

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 16<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024.

Clément Costanza  
Directeur général et greffier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 16<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 16<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024.

Clément Costanza  
Directeur général et greffier-trésorier